



WEST AFRICAN HEALTH ORGANISATION ORGANISATION OUEST AFRICAINE DE LA SANTE ORGANIZAÇÃO OESTE AFRICANA DA SAÚDE

AVIS À MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE DE CABINETS D'AUDIT

1. L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) est l'institution spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en charge des questions de santé. A cet effet, l'OOAS met en œuvre plusieurs projets financés par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Selon les directives des PTF, un audit financier et comptable doit être mené à la fin de chaque exercice budgétaire par un cabinet d'audit externe.
2. Le présent avis est lancé par l'OOAS pour constituer une liste de cabinets d'audit qualifiée, inscrits à l'ordre des Expert-Comptable et reconnus au plan international par l'IFAC avec une expérience confirmée en audit des projets financés par des PTF.
3. Les cabinets retenus auront pour objectif de réaliser des audits financiers afin d'apprécier la régularité des dépenses réalisées sur les différents projets financés par les PTF. De façon spécifiques, ils s'assureront que :
 - Toutes les ressources du projet audité ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
 - Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables ;
 - Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives aux Projets ;
 - Les comptes désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;
 - Les comptes de chaque Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes adéquates et donnent une image fidèle de la situation financière de chaque Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date. ;
 - La performance financière globale de chaque Projet est satisfaisante ;
 - Les actifs immobilisés de chaque Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
 - Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit de chaque projet ont été remboursées au compte désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.
4. L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) invite les firmes de consultants « cabinets d'audit » admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente (documentations sur la firme et ses domaines de compétences, références concernant l'exécution de contrats analogues) dans le domaine de la mission pour l'exécution des Services. Les références

doivent être accompagnées des pages de gardes et des pages de signature des contrats. Un tableau récapitulatif de ces références doit nécessairement faire ressortir l'objet de la mission, l'adresse du client, le montant de l'activité, l'année de réalisation, la durée de la mission. Ces critères seront pris en compte dans l'établissement de la liste de cabinets.

5. Une liste restreinte de cabinets d'audit sera retenus sur la base de la liste de cabinet constituée et sera consultée, après avis du partenaire, pour soumettre des propositions technique et financière sur la base d'une demande de proposition contenant les Termes de Référence validés par le PTF.
6. Pour chaque projet, un cabinet sera sélectionné selon la méthode de sélection au moindre coût ou une autre méthode approuvée par le Partenaire Technique et Financier du projet concerné.
7. Les cabinets d'audit intéressés peuvent également obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous :

Madame. Florence AWOYALE

E-mail: fawoyale@wahooas.org

8. Les manifestations d'intérêt portant en objet « Manifestation d'intérêt pour la constitution d'une liste de cabinets d'audit » peuvent être reçues par mail à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 15 juin 2020 à 11 heures 00 temps universel.**

Organisation Ouest Africaine de la Santé

175, Avenue Ouezzin COULIBALY

01 BP 153 Bobo Dioulasso

Burkina Faso

Adresse électronique : offres@wahooas.org cc wahooas@wahooas.org

Prof. Stanley OKOLO
Directeur Général

